

Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Moniteur
belge



14071022

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NAMUR

le **18 MARS 2014**

Pr le Greffier

N° d'entreprise : 0457.342.033

Dénomination

(en entier) : **"SOCIETE AGRICOLE EVERARTS"**

(en abrégé) :

Forme juridique : SOCIETE AGRICOLE

Siège : Rue de Libut, 7, à 5310 Eghezée-Saint-Germain
(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : CHANGEMENT DE DENOMINATION.

Texte

L'an deux mil quatorze, le vingt sept janvier à onze heures.

A Eghezée, en l'étude.

Par devant Maître Michel HERBAY, notaire de résidence à EGHEZEE.

A été tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Agricole « SOCIETE AGRICOLE EVERARTS », dont le siège social est établi à 5310 Eghezée-Saint-Germain, 7, rue de Libut, inscrite au Registre des Personnes Morales de Namur sous le numéro d'entreprise 0457.342.033, constituée suivant acte sous seing privé en date du six mars mil neuf cent nonante six, publié aux annexes du Moniteur Belge du trois avril suivant, sous le numéro 960403-311, dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du premier août deux mil cinq, publié au Moniteur Belge du seize septembre suivant, sous le numéro 05130161, et dont le capital a été augmenté suivant acte avenant devant le notaire soussigné en date du dix décembre deux mil treize, publié aux annexes du Moniteur Belge le deux janvier deux mil quatorze, sous le numéro 14001602.

La séance est ouverte à onze heures sous la Présidence de Monsieur MAUROY Luc, gérant.

Sont présents les associés dont l'identité suit possédant chacun le nombre de parts sociales indiqué en regard de son nom :

1) Monsieur MAUROY Luc Ivon Joseph Ghislain, né à Namur le vingt deux mars mil neuf cent cinquante deux (registre national numéro 520322 159 03), veuf, domicilié à Eghezée-Saint-Germain, 7, rue de Libut, propriétaire des MILLE DEUX CENT QUARANTE NEUF parts sociales.

2) Monsieur MAUROY Nicolas Henri Geneviève, né à Namur le trente août mil neuf cent septante sept (registre national numéro 770830 281 07), célibataire, domicilié à Eghezée-Saint-Germain, 53, rue du Stampia, propriétaire d'UNE part sociale.

Ensemble : MILLE DEUX CENT CINQUANTE parts sociales représentant l'intégralité du capital social.

L'assemblée est donc valablement constituée et apte à délibérer et à voter sur l'objet ci-après à l'ordre du jour, sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

ORDRE DU JOUR.

1. Changement de la dénomination sociale en « SOCIETE AGRICOLE LUC MAUROY ».

2. Modification de l'article 1 des statuts pour le mettre en concordance avec la décision prise.

Après un exposé de Monsieur le Président, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION.

La société sera dorénavant dénommée « SOCIETE AGRICOLE LUC MAUROY ».

DEUXIEME RESOLUTION.

L'article 1 des statuts est modifié comme suit pour le mettre en concordance avec la résolution prise ci-avant :

« Article 1 :

« La société est une société civile dotée de la responsabilité juridique et les associés gérants assument une "responsabilité illimitée.

« La société est dorénavant dénommée « SOCIETE AGRICOLE LUC MAUROY ».

« Cette dénomination devra apparaître dans tous les actes et pièces intéressant la société. ».

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/04/2014 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

ENVOI DES PIÈCES.

Le comparant requiert le notaire instrumentant de lui adresser la copie du présent acte à l'adresse suivante :
7, rue de Libut à Eghezée-Saint-Germain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures trente.

De tout quoi, le notaire soussigné a dressé le présent procès-verbal, lieu et date que dessus.

Et après lecture intégrale et commentée de l'acte, les membres de l'assemblée ont signé avec Nous,
Notaire.

Pour extrait analytique conforme.

Maître Michel HERBAY, notaire à Eghezée.

Déposés en même temps : expédition et extrait de l'acte du 27/01/2014 et coordination des statuts.

